

Prescription d'une condamnation et contraventions...

Par **akira**, le **26/03/2008** à **11:22**

Bonjour,

Tout d'abord merci pour ce forum que je viens de découvrir!!!

J'espère être dans la bonne section pour mes interrogations.

Don, j'ai été condamné le 22/07/2002 suite à un accident de la route à une amende contraventionnelle, un peine de sursis, un amende délictuelle et une suspension de permis de conduire.

la prescription prenait effet le 22/07/2007.

Et prochainement je compte créer une entreprise et je sais qu'il ne faut pas avoir été condamné.

Mais comme beaucoup de personnes, entre temps j'ai reçus des contraventions pour stationnement gênant ou petit excès de vitesse...

Est ce que cela a fait repartir la prescription et cela va t'il me poser problème pour la création de ma société?

Merci d'avance.

Par **Kem**, le **26/03/2008** à **12:02**

C'est pas vraiment une question de prescription, il s'agit d'une infraction au code de la route.

Il me semble que pour la création d'une société, on parle surtout de délits commerciaux tels qu'une banqueroute, ou d'histoires de moeurs comme les viols.

Je ne suis pas sûre qu'une contravention au code de la route soit pris en compte.

Même si la peine est prescrite, elle reste dans le casier judiciaire, non ?

Par **akira**, le **26/03/2008** à **12:28**

[quote="Kem":1bt733sv]

Il me semble que pour la création d'une société, on parle surtout de délits commerciaux tels qu'une banqueroute, ou d'histoires de moeurs comme les viols.

?[/quote:1bt733sv]

Pour ça c'est ok ouf!

Par **Camille**, le **27/03/2008** à **09:58**

Bonjour,

[quote="akira":b30vvznh]

J'espère être dans la bonne section pour mes interrogations.

Don, j'ai été condamné le 22/07/2002 suite à un accident de la route à une amende contraventionnelle, un peine de sursis, un amende délictuelle et une suspension de permis de conduire.

la prescription prenait effet le 22/07/2007.

[/quote:b30vvznh]

C'est-à-dire ?

[quote="akira":b30vvznh]

Mais comme beaucoup de personnes, entre temps j'ai reçus des contraventions pour stationnement gênant ou petit excès de vitesse...

[/quote:b30vvznh]

Aucune relation. De toute façon, contraventions non délictuelles (amendes forfaitaires), pas d'inscription au casier.[/b]

Par **Camille**, le **27/03/2008** à **10:09**

Bonjour,

[quote="Kem":2xpo0qqf]

Je ne suis pas sûre qu'une contravention au code de la route soit pris en compte.

[/quote:2xpo0qqf]

Si c'est du contraventionnel (surtout si c'est traité par amende forfaitaire) non, si c'est du délictuel oui

[quote="Kem":2xpo0qqf]

Même si la peine est prescrite, elle reste dans le casier judiciaire, non ?[/quote:2xpo0qqf]

De mémoire, c'est 10 ans pour ce genre d'infractions.

Par **akira**, le **27/03/2008** à **12:34**

Merci pour vos réponses!!!

J'ai quand même pris rendez vous avec un avocat.... ça me servira également pour les statuts

de la société.

Par **Kem**, le **27/03/2008** à **12:52**

Okay, je savais qu'il y avait une prescription mais je pensais que ça restait tout de même inscrit quelque part. Tant mieux ^^

:lol:

Sinon, effectivement un avocat quand on veut créer une société, c'est bien Image not found or type unknown